

de la cour supérieure, province de *Québec* ; demandant une gratification pour les services de son mari comme l'un des juges de la dite cour supérieure.

De la banque de commerce du *Canada* ; demandant la passation d'un acte pour autoriser la dite banque à augmenter son capital jusqu'au montant de deux millions de piastres, et pour amender de nouveau sa charte.

Du conseil municipal du township de *Tilbury Est* ; demandant qu'il lui soit fait une appropriation pour faire disparaître l'obstruction qui se trouve à l'embouchure de la rivière *Thames*.

De la corporation du comté de *Kent* ; demandant certaines améliorations dans la navigation des rivières *Thames*, *Sydenham*, et du *Chenal Écarté*, aussi qu'on fasse du havre de *Rondeau* un havre de refuge, et qu'on fasse draguer l'endroit appelé *Two Creeks*.

De *Charles Brooks* et autres, du township d'*Ascot* ; demandant qu'il soit imposé un droit sur le houblon importé de l'étranger en *Canada*.

Du Rév. *F. A. Blouin* et autres, de la *Grande Rivière*, dans le comté de *Gaspé* ; demandant la remise d'une certaine somme d'argent due au fonds d'emprunt municipal.

L'honorable Président a présenté à la Chambre les comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat à partir du 1er juillet 1867 (de la proclamation de la présente Union) au 1er janvier 1869.

Ordonné, qu'ils restent sur la table.

L'honorable *M. Allan*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

Sur motion de l'honorable *M. Allan*, secondé par l'honorable *M. Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable *M. Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

JOHN YOUNG.

Le Gouverneur-Général transmet, pour l'information du Sénat, copie d'une dépêche du Gouverneur de *Terreneuve*, datée du 20 mars 1869, communiquant copie de résolutions passées par le Conseil et l'Assemblée de la colonie de *Terreneuve*, dans lesquelles sont exposés les conditions auxquelles ils croiraient expédient de s'unir avec la Puissance du *Canada*. Il transmet aussi les résolutions mentionnées dans la dépêche.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, avril 1869.

LE GOUVERNEUR DE TERRENEUVE AU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

(Copie.—No. 73.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Terreneuve, 20 mars 1869.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence des copies imprimées de résolutions qui ont été passées par le Conseil et l'Assemblée de cette colonie, mentionnant les conditions auxquelles ils croiraient expédient de s'unir avec la Puissance du *Canada*.